

# ESCALADE Côte Sud



## Informations aux PARENTS d'enfant adhérent - saison 2019/2020

### 1. L'association ESCALADE Côte Sud

est affiliée à l'OISSCC et à la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME).

Les membres du bureau sont (jusqu'à l'AG) :

Karine Jaffre-Dutrion, Présidente

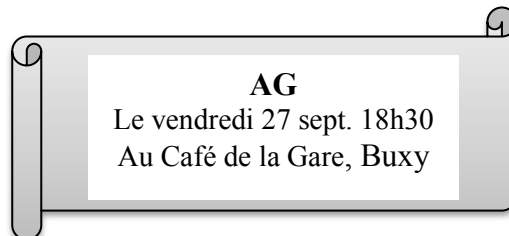
Anne Baudion-Pertuisot, vice Présidente

Bénédicte Mathieu, secrétaire

Marie Revault, secrétaire adjoint

Pascal Baudion, trésorier

Vincent Testard, Kevin Dizet, membres actifs



### 2. Les cours

Les cours d'escalade auront lieu sur le mur artificiel du gymnase des Raveaux ou en falaise sur **18 mardis de 17h40 à 19h15 (groupe 1) et de 19h15 à 20h50 (groupe 2) selon le planning suivant :**

sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
24	1- 8-16	19-26	x	14-21- 28	4	17-24- 31	7	12-26	9-16

**+ 2 samedis : samedi 5 octobre à la falaise de St Denis-de-Vaux de 10h à 12 h (groupe1) et 14h à 16h (groupe 2) + 1 autre samedi à la belle saison à définir**

Les cours sont réservés aux enfants et jeunes inscrits (année naissance à partir de 2011).

Les cours seront encadrés par Romain Bihan, Brevet d'Etat ou en cas d'absence, par un adulte expérimenté désigné par le Bureau de l'association.

**Nous demanderons aux parents de participer à l'installation et au rangement des tapis et cage de hand-ball pour gagner en efficacité (= plus de temps d'activité pour vos enfants).**

Durant l'année, des sorties en falaise vous seront proposées. Dans ce cas, nous mettrons en place un système de co-voiturage avec les parents disponibles.

Des stages aux vacances de Toussaint et d'avril seront aussi organisés.

### 3. Cotisation adhésion par enfant

Adhésion FFME (dont assurance\*) : 50,50 euros

Frais fonctionnement : 8,50 euros

Cours (31 h) : 106 euros

**Total : 165 euros** pour les enfants habitants une commune de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise / **190 euros** hors Com Com.

Dans le cas où plusieurs membres d'une même famille sont inscrits,  
**1 seul frais de fonctionnement par famille.**

En cas d'absence de l'enfant, les cours ne pourront être remboursés.

\*Vous pouvez toujours choisir une assurance plus complète (voir dossier FFME) ; il vous suffira de nous joindre le règlement correspondant.

#### **4. Le certificat médical pour la pratique de l'escalade en loisir**

Il est obligatoire et doit nous être transmis rapidement sauf si vous nous en avez déjà transmis un datant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au plus tard.

**Dossier complet à envoyer à Bénédicte Mathieu** (secrétaire de l'association)  
**12 A route de Cluny 71390 Buxy.**

#### **Autres Contacts :**

par mail : [escaladecotesud@net-c.com](mailto:escaladecotesud@net-c.com)

[via facebook : Escalade Côte Sud](#)

ou par tel. : Bénédicte 06 99 42 25 21 ou Anne 06 17 77 72 27